



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 07 mars 2024

Publié le : 15/03/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 7.

La séance est ouverte à 18h11 et levée à 23h00

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n° 16), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n° 28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 48 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECCHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 34 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY (à partir de la question n° 9), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** Mme Sandrine BOUTARD, suppléante, **Gennevilliers :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à partir de la question n° 13), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question n° 5), **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, suppléante (jusqu'à la question n° 20 incluse) puis M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n° 21), **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Braillans :** M. Alain BLESSEMALLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Bernard LOUIS, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Didier PAINEAU

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Benoit CYPRIANI à Mme Françoise PRESSE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n° 28), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 27 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 49), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Carine MICHEL à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 35), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE à M. René BLAISON, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Benoît VUILLEMIN, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA à M. Daniel HUOT, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henry BERMOND, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2024/2024.00058

Rapport n°46 - Fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements d'abris à vélos et de boxes à vélos sécurisés

Autorisation de signature de l'accord cadre

Fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements d'abris à vélos et de boxes à vélos sécurisés
Autorisation de signature de l'accord cadre

Rapporteur : Marie ZEHAFF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission 5	31/01/2024	Favorable
Bureau	15/02/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, dotée de la compétence mobilité, souhaite développer l'ensemble des mobilités alternatives à la voiture particulière.

De plus, la collectivité révisé actuellement son Schéma Directeur Cyclable de 2019, dans lequel est stipulée sa volonté de développer un « système vélo » complet qui couvre l'ensemble de son territoire.

Soucieuse de développer plus massivement la pratique cyclable avec une offre de stationnement des vélos adaptée aux usages de courte, moyenne et longue durée, Grand Besançon Métropole souhaite doter son territoire d'abris à vélos et de boxes à vélos sécurisés.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature du marché correspondant.

I. Contexte

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dotée de la compétence mobilité, a dénommé l'ensemble de ses services en matière de transports publics et des services à la mobilité sous la marque « GINKO ».

Ginko regroupe :

- Le fonctionnement et le développement d'un réseau de transport public urbain et périurbain. Deux lignes de tramway sont en service depuis septembre 2014 et une ligne de bus en site propre est en service depuis septembre 2017 ;
- La location moyenne et longue durée de VAE Ginko Vélos ;
- Une interopérabilité avec l'offre d'autopartage CITIZ et avec l'offre de vélos en libre-service VéloCité ;
- Une interopérabilité avec les TER dans le périmètre de Grand Besançon Métropole ;
- Les parkings relais P+R aux entrées de ville de Besançon ;
- Trois abris vélos sécurisés Ginko VéloParks (Bouloie, Marnières, Cusenier).

Grand Besançon Métropole gère également avec sa compétence mobilité :

- Le développement des aires de covoiturage ;
- Le développement de la politique cyclable et de toutes les mobilités actives ;
- La voirie sur l'ensemble des communes de la communauté urbaine ;
- La politique de stationnement et la gestion des parkings barrières dans lesquels existent aussi des abris vélos sécurisés (Parking Mairie, parking Marché Beaux-Arts).

Couverte par un Plan des Mobilités en cours de révision, elle a pour ambition de développer l'ensemble des mobilités alternatives à la voiture particulière.

Dans ce cadre, Grand Besançon Métropole souhaite encourager l'intermodalité et la multi-modalité.

Grand Besançon Métropole révisé actuellement son Schéma Directeur Cyclable de 2019, dans lequel est stipulée sa volonté de développer un « système vélo » complet qui couvre l'ensemble de son territoire.

Le système vélo de Grand Besançon Métropole s'articule autour :

- d'infrastructures cyclables en développement constant et définies par son Plan des Mobilités (en cours de révision) et son Schéma Directeur Cyclable (en cours de révision) ;
- d'un futur Schéma Directeur de Jalonnement cyclable (en cours d'élaboration) ;
- d'un Schéma Directeur de stationnement des vélos (en cours d'élaboration) ;
- de locations de 200 vélos en libre-service (VéloCité) ;
- de locations moyennes et longues durées de 810 vélos à assistance électrique (Ginko Vélo) ;
- de services auprès des cyclistes (pompes de gonflage, matériel de réparation) ;
- d'aides à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos-cargo ;
- d'actions de sensibilisation, d'information et de communication sur la pratique cyclable (comptages des cyclistes, éclairage des cyclistes, respect des règles de conduite et de sécurité routière, Plans de Mobilités Entreprises).

Grand Besançon Métropole est soucieuse de développer plus massivement la pratique cyclable sur l'ensemble de son territoire avec une offre de stationnement des vélos adaptée aux usages de courte, moyenne et longue durée.

Compte tenu de la valeur des vélos, des VAE, des vélos-cargo et des vélos de cyclotourisme, et de la responsabilité des usagers dans le cadre de la location d'un VAE, la prévention contre le vol est importante. C'est pourquoi la mise à disposition de boxes à vélos sécurisés est recherchée.

Par ailleurs, les déplacements à vélos scolaires (élèves, parents accompagnants et enseignants) sont vivement encouragés. Le stationnement des vélos en lien avec les établissements scolaires est organisé avec des arceaux vélos aux abords de l'espace public pour la courte durée et à l'intérieur de l'enceinte privatisée avec des abris vélos non fermés pour du stationnement à la journée.

Afin de répondre à ces objectifs, Grand Besançon Métropole souhaite donc se doter d'un marché pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements d'abris à vélos et de boxes à vélos sécurisés.

II. Caractéristiques de l'accord-cadre

A/ Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans, reconductible 1 fois pour la même durée.

B/ Forme de l'accord-cadre

L'accord-cadre à bons de commande a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert (en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique), sans montant minimum mais avec maximum.

L'accord-cadre est alloté en 3 lots :

- Lot 1 : Fourniture et pose des abris sécurisés
 - Accord-cadre à bons de commandes
 - Multi attributaires (2 titulaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidats)
 - Montant maximum : 500 000 € HT / 24 mois
- Lot 2 : Fourniture et pose d'abris vélos ouverts
 - Accord-cadre à bons de commandes

- Multi attributaires (2 titulaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidats)
- Montant maximum : 250 000 € HT / 24 mois
- Groupement de commandes avec les membres ci-dessous :

Membres
Communauté Urbaine du Grand Besançon
Centre Communal d'Action Sociale
Commune d'AVANNE-AVENEY
Commune de BESANCON
Commune de BOUSSIERES
Commune de BUSY
Commune de CHALEZE
Commune de CHEMAUDIN ET VAUX
Commune de DEVECEY
Commune de GRANDFONTAINE
Commune de MISEREY-SALINES
Commune de PIREY
Commune de SAINT VIT
Commune de THORAISE
Commune de VAIRE

- Lot 3 : Fourniture et pose d'équipements annexes
 - Accord-cadre à bons de commandes
 - Multi attributaires (2 titulaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidats)
 - Montant maximum : 50 000 € HT / 24 mois

C/ Choix des attributaires

La Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} mars 2024 a validé les attributaires suivants :

- Lot 1 : Fourniture et pose des abris sécurisés
 - ABRI PLUS pour un montant du détail estimatif non contractuel de 903 470.60€ HT - Accord-cadre à bons de commandes
 - CYCLEO pour un montant du détail estimatif non contractuel de 837 944.00€ HT Accord-cadre à bons de commandes
- Lot 2 : Fourniture et pose d'abris vélos ouverts
 - ABRIS PLUS pour un montant du détail estimatif non contractuel de 132 000.00€ HT Accord-cadre à bons de commandes
 - POLYMOBYL pour un montant du détail estimatif non contractuel de 165 900.00€ HT Accord-cadre à bons de commandes

- Lot 3 : Fourniture et pose d'équipements annexes
 - ABRIS PLUS pour un montant du détail estimatif non contractuel de 22 300.00€ HT
Accord-cadre à bons de commandes
 - POLYMOBYL pour un montant du détail estimatif non contractuel de 17 130.00€ HT
Accord-cadre à bons de commandes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les lots 1 et 2 de l'accord-cadre pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements d'abris à vélos, et de boxes à vélos sécurisés avec les attributaires et pour les montants ci-avant développés, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 1^{er} mars 2024. La signature du lot 3 entre dans le champ de la délégation accordée par le Conseil de Communauté à Mme la Présidente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

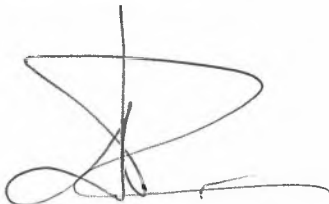
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Didier PAINÉAU
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon